



KPMG SA  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

# LEARNING PLANET INSTITUTE

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 août 2023  
LEARNING PLANET INSTITUTE  
8 bis rue Charles V - 75004 PARIS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ( private company limited by guarantee ).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

## LEARNING PLANET INSTITUTE

8 bis rue Charles V - 75004 PARIS

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2023

Aux administrateurs de l'association LEARNING PLANET INSTITUTE,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LEARNING PLANET INSTITUTE relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

##### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note "2.3 Méthodes comptables" concernant la comptabilisation des subventions reçues et du mécénat.



## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la comptabilisation des subventions reçues et du mécénat.

### Comptabilisation des subventions reçues et du mécénat

Les principes et méthodes comptables appliqués pour comptabiliser les subventions reçues et du mécénat sont décrits dans la note 2.3 de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association décrites dans la note 2.3 de l'annexe sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de ces approches.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du comité exécutif et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Trésorière.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 12 décembre 2023

KPMG SA

Isabelle  
Le  
Loroux

Signature  
numérique de  
Isabelle Le  
Loroux  
Date : 2023.12.12  
10:40:53 +01'00'

Isabelle Le Loroux

Associée

# Learning Planet Institute

Association loi 1901

Comptes annuels au 31 août 2023

## SOMMAIRE

BILAN ACTIF	3
BILAN PASSIF	4
COMPTE DE RÉSULTAT	5
ANNEXE	6
1 Description de l'association et événements principaux de l'exercice	6
1.1 Description de l'association	6
1.2 Évènements principaux de l'exercice	6
2 Principes, règles et méthodes comptables	7
2.1 Présentation des comptes	7
2.2 Règles comptables	7
2.3 Méthodes comptables	7
3 Informations relatives au bilan	10
3.1 Actif	10
3.2 Passif	13
4 Informations relatives au compte de résultat	16
4.1 Produits d'exploitation	16
4.2 Charges d'exploitation	17
4.3 Résultat financier	17
4.4 Résultat exceptionnel	17
4.5 Ventilation de l'effectif moyen	18
4.6 Autres informations	18
4.7 Engagements hors bilan	19

## BILAN ACTIF

En €	Notes	31/08/2023			31/08/2022
		Brut	Amort. & Dépréc.	Net	Net
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		15 420	2 056	13 364	-
Autres immobilisations incorporelles		440 000	88 000	352 000	369 600
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Installations techniques, matériels et outillages industriels		1 097 589	1 025 211	72 379	271 052
Autres immobilisations corporelles		280 922	232 830	48 092	76 483
Immobilisations corporelles en cours		17 212	-	17 212	-
<b>Immobilisations financières</b>					
Autres		5 311	-	5 311	5 311
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)</b>	<b>3.1.1</b>	<b>1 856 454</b>	<b>1 348 097</b>	<b>508 357</b>	<b>722 445</b>
<b>Stocks et encours</b>		-	-	-	-
<b>Créances</b>					
Avances et acomptes versés sur commandes	<b>3.1.3</b>	97	-	97	12 241
Créances clients, usagers et comptes rattachés	<b>3.1.3</b>	399 813	-	399 813	229 750
Autres créances	<b>3.1.3</b>	1 796 607	12 612	1 783 995	1 008 815
<b>Trésorerie</b>					
Disponibilités	<b>3.1.5</b>	3 912 800	-	3 912 800	5 845 477
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>3.1.6</b>	166 875	-	166 875	123 584
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>		<b>6 276 191</b>	<b>12 612</b>	<b>6 263 579</b>	<b>7 219 867</b>
<b>TOTAL GENERAL ACTIF (I + II + III + IV + V)</b>		<b>8 132 645</b>	<b>1 360 709</b>	<b>6 771 936</b>	<b>7 942 313</b>

## BILAN PASSIF

En €	Notes	31/08/2023	31/08/2022
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>			
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>			
<b>Ecart de réévaluation</b>		-	-
<b>Réserves</b>			
Réserves pour projet de l'entité		49 476	49 476
<b>Report à nouveau</b>		643 138	346 522
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>		<b>236 542</b>	<b>296 616</b>
<b>Situation nette</b>		<b>929 157</b>	<b>692 614</b>
Subventions d'investissement		151 046	347 535
<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>	<b>3.2.1</b>	<b>1 080 203</b>	<b>1 040 149</b>
Fonds dédiés		2 286 097	2 631 050
<b>TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (II)</b>	<b>3.2.3</b>	<b>2 286 097</b>	<b>2 631 050</b>
<b>TOTAL PROVISIONS (III)</b>		-	-
Avances et acomptes reçus		-	1 500
Emprunts et dettes financières diverses		77 119	77 119
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 914 018	2 215 163
Dettes fiscales et sociales		735 619	538 851
Autres dettes		24 045	984 370
Produits constatés d'avance		654 836	454 110
<b>TOTAL DETTES (IV)</b>	<b>3.2.4</b>	<b>3 405 637</b>	<b>4 271 114</b>
<b>TOTAL GENERAL PASSIF (I + II + III + IV + V)</b>		<b>6 771 936</b>	<b>7 942 313</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT

En €	Notes	31/08/2023	31/08/2022
<b>Ventes de biens et services</b>		<b>714 183</b>	<b>539 188</b>
Ventes de prestations		714 183	539 188
<i>dont parrainages</i>			
<b>Produits de tiers financeurs</b>		<b>10 609 646</b>	<b>9 390 664</b>
Concours publics et subventions d'exploitation		909 133	901 160
Ressources liées à la générosité du public		-	-
Dons manuels		34 148	18 842
Mécénats		-	-
Legs, donations et assurances-vie		-	-
Contributions financières		9 666 365	8 470 661
Reprises sur dépréciations, provisions (et amort.), Transferts de ch.		33 402	36 410
Utilisation des fonds dédiés		1 086 034	1 640 554
Autres produits		3 659	357
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>4.1</b>	<b>12 446 925</b>	<b>11 607 173</b>
Autres achats et charges externes		3 846 506	4 396 676
Aides financières		1 539 339	1 294 790
Impôts, taxes et versements assimilés		64 801	49 143
Salaires et traitements		3 859 315	3 069 893
Charges sociales		1 795 549	1 356 461
Dotations aux amortissements et dépréciations		287 694	296 255
Engagements à réaliser sur ressources affectées		800 855	799 879
Autres charges		289 515	228 840
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>4.2</b>	<b>12 483 574</b>	<b>11 491 937</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>		<b>(36 649)</b>	<b>115 236</b>
Produits financiers d'autres valeurs mobilières		74 773	5 040
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)</b>		<b>74 773</b>	<b>5 040</b>
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>4.3</b>	<b>74 773</b>	<b>5 040</b>
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)</b>		<b>38 124</b>	<b>120 276</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		56	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		257 482	281 169
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>		<b>257 537</b>	<b>281 169</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		4 973	42 087
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		-	-
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>		<b>4 973</b>	<b>42 087</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>4.4</b>	<b>252 564</b>	<b>239 082</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)		54 146	62 742
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
Engagements à réaliser sur ressources affectées			
<b>Total des produits (I + III + V)</b>		<b>12 779 236</b>	<b>11 893 382</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>		<b>12 542 693</b>	<b>11 596 766</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>		<b>236 542</b>	<b>296 616</b>
Dons en nature			
Prestations en nature		2 355 311	2 091 976
Bénévolat		16 884	10 560
<b>TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>4.6.3</b>	<b>2 372 196</b>	<b>2 102 536</b>
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature		2 355 311	2 091 976
Personnel bénévole		16 884	10 560
<b>TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>4.6.3</b>	<b>2 372 196</b>	<b>2 102 536</b>

## **ANNEXE**

---

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers ; elle comporte des éléments d'information complémentaires aux comptes proprement dits, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de l'activité et du résultat de l'Association.

Elle complète donc le bilan de l'exercice clos le 31 août 2023, dont le total est de 6 771 936 € et le compte de résultat de l'exercice dont le solde présente un excédent de 236 542 €.

## **1 DESCRIPTION DE L'ASSOCIATION ET EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE**

---

### **1.1 DESCRIPTION DE L'ASSOCIATION**

Le LPI est une association régie la loi du 1er juillet 1901.

Le LPI expérimente et promeut de nouvelles manières d'apprendre, d'enseigner, de faire de la recherche et de mobiliser l'intelligence collective dans les domaines des sciences du vivant, de l'apprendre et du numérique pour relever les défis mondiaux.

Il développe des méthodes pédagogiques et des outils pour catalyser le questionnement et l'engagement des apprenants, la cocréation et le partage de solutions ouvertes. Ces programmes vont de la maternelle au lycée, avec Savanturiers - École de la Recherche, de la licence au doctorat et s'étendent tout au long de la vie, au sein de l'Université de Paris.

Il accueille un collectif de chercheurs qui travaillent dans son laboratoire de recherche aux interfaces des sciences de la vie, des sciences de l'apprentissage et de la technologie numérique et héberge des laboratoires de prototypage et d'incubations de projets.

Le LPI participe à la transformation des systèmes d'éducation et de recherche aux niveaux national et international

### **1.2 EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE**

L'exercice 2022/2023 a été marqué par un accroissement significatif des frais de personnel, afin de soutenir le plan de développement des 5 pôles d'activités mis en place depuis 2021, avec l'ambition d'augmenter l'impact des activités du LPI, notamment sur les pôles Education, Recherche et Développement, Alliance et fonctions transversales.

## **2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

---

### **2.1 PRESENTATION DES COMPTES**

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

### **2.2 REGLES COMPTABLES**

#### **2.2.1 Durée et période de l'exercice comptable**

La durée de l'exercice est de 12 mois et concerne la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023.

#### **2.2.2 Changements de méthodes comptables**

Néant.

#### **2.2.3 Changement d'estimation comptable**

Néant.

#### **2.2.4 Evolution des lois et règlements**

Néant.

### **2.3 METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Étant précisés les points suivants :

### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition

Les immobilisations sont amorties linéairement selon les durées suivantes :

<b>Types d'immobilisations</b>	<b>Durée</b>	<b>Mode</b>
Immo. Incorporelles – réservation de lits	25 ans	Linéaire
Logiciels	3 ans	Linéaire

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations). Le LPI n'inscrit à l'actif de son bilan que les biens dont le coût d'acquisition est supérieur à 1000 euros TTC

Les immobilisations sont amorties linéairement selon les durées suivantes :

<b>Types d'immobilisations</b>	<b>Durée</b>	<b>Mode</b>
Matériel de laboratoire	3 à 5 ans	Linéaire
Installations et agencements	3 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	2 à 3 ans	Linéaire
Mobiliers	3 ans	Linéaire

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'association à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Comptabilisation des subventions reçues et du mécénat

Conformément au nouveau règlement ANC n°2018-06, les subventions et les contributions financières ne présentant aucune clause suspensive sont comptabilisées en produit lors de leur notification, correspondant plus précisément à la date de signature des contrats et des conventions.

Les subventions et contributions financières dont bénéficie l'association Learning Planet Institute peuvent constituer des financements annuels et pluriannuels dédiés à des projets, assortis de clauses résolutoires qui ne suspendent pas l'enregistrement des financements, qui se trouvent acquis dès la signature des contrats et des conventions.

a. Subventions d'exploitation et contributions financières annuelles au titre d'un projet

Les subventions et contributions financières attribuées au titre d'un projet pour un exercice comptable donné sont comptabilisées au moment de leur notification.

A la clôture de l'exercice, la fraction de subvention dédiée à un projet défini qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés ».

b. Subventions d'exploitation et contributions financières pluriannuelles au titre d'un projet

Un financement pluriannuel couvre des charges engagées sur au moins deux exercices différents, c'est-à-dire sur une période s'étendant au-delà de l'exercice comptable de sa notification.

- en présence de jalons prescriptifs dans la convention de financement, les produits sont comptabilisés par exercice comptable conformément à ces jalons. La part non consommée de l'exercice est comptabilisée en fonds dédiés, et une consommation qui excéderait le jalon sur l'exercice (charges constatées supérieures aux produits) est comptabilisée en subventions à recevoir.
- en l'absence de jalons prescriptifs, les produits sont comptabilisés par exercice comptable au prorata temporis sur la durée des projets. La part non consommée de l'exercice est comptabilisée en fonds dédiés, et une consommation qui excéderait les produits comptabilisés (charges constatées supérieures aux produits) est comptabilisée en subventions à recevoir.

Cette méthode a pour conséquence de ne pas générer de produits constatés d'avance à la clôture de l'exercice, les produits n'étant pas constatés pour la totalité du montant octroyé lors de la signature des contrats et des conventions.

S'il existe, à la clôture de l'exercice, un risque de reversement partiel ou de remboursement de financements préalablement encaissés au titre de dépenses non-éligibles au financement de la subvention, les conséquences comptables sont les suivantes :

- inscription d'une provision pour reversement de subvention si la sortie de ressources est probable et chiffrable avec précision ;
- inscription d'une dette (subvention partielle ou totale à reverser) envers le financeur dès lors que la sortie de ressources est certaine et que son échéance est connue.

### 3 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

#### 3.1 ACTIF

##### 3.1.1 Tableau des immobilisations corporelles, incorporelles et financières

	31/08/2022	Acquisitions	Cessions / Diminution	31/08/2023
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Droit de réservation	440 000	-	-	440 000
Logiciels	-	15 420	-	15 420
	<b>440 000</b>	<b>15 420</b>	-	<b>455 420</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations et agencements	31 396	-	-	31 396
Matériel et outillage industriel	1 064 550	1 643	-	1 066 193
Matériel et mobilier de bureau et informatique	254 203	26 719	-	280 922
Immobilisations corporelles en cours	-	17 212	-	17 212
	<b>1 350 150</b>	<b>45 573</b>	-	<b>1 395 723</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
Dépôts et cautionnements	5 311	-	-	5 311
	<b>5 311</b>	-	-	<b>5 311</b>
<b>TOTAL Brut</b>	<b>1 795 461</b>	<b>60 993</b>	-	<b>1 856 454</b>

### 3.1.2 Tableau des amortissements

	31/08/2022	Dotations	Diminutions	31/08/2023
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Droit de réservation	70 400	17 600	-	88 000
Logiciels	-	2 056	-	2 056
	<b>70 400</b>	<b>19 656</b>	-	<b>90 056</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations et agencements	24 354	3 924	-	28 279
Matériel et outillage industriel	800 541	196 391	-	996 932
Matériel et mobilier de bureau et informatique	177 720	55 110	-	232 830
	<b>1 002 615</b>	<b>255 426</b>	-	<b>1 258 041</b>
<b>TOTAL Amortissements et Dépréciations</b>	<b>1 073 015</b>	<b>275 082</b>	-	<b>1 348 097</b>
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>722 445</b>			<b>508 357</b>

### 3.1.3 Etat des créances

ETAT DES CREANCES		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
<i>De l'actif immobilisé</i>	Autres immobilisations financières	5 311	-	5 311
<i>De l'actif circulant</i>	Autres créances clients	399 813	399 813	
	Personnel et comptes rattachés	2 152	2 152	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	560	560	
	Subventions à recevoir	450 626	450 626	
	Débiteurs divers	1 343 366	1 343 366	
Charges constatées d'avance		166 875	166 875	
<b>TOTAL</b>		<b>2 368 702</b>	<b>2 363 391</b>	<b>5 311</b>

### 3.1.4 Produits à recevoir

PRODUITS A RECEVOIR	31/08/2023	31/08/2022
<b>Créances clients</b>		
Facture à établir	42 610	46 091
<b>Créances fournisseurs</b>		
Acomptes sur commandes	97	12 241
<b>Autres Créances</b>		
Organismes sociaux - Produits à recevoir	560	3 650
Etat - Produits à recevoir	450 626	869 368
<b>Autres créances</b>		
Autres produits à recevoir	1 337 553	135 797
<b>TOTAL</b>	<b>1 831 447</b>	<b>1 067 147</b>

Les autres produits à recevoir se décomposent comme suit :

- Subvention, dons, mécénat et contributions financières à recevoir : 1 315 k€
- Divers remboursements à recevoir : 30 k€

### 3.1.5 Disponibilités

Le solde au 31 août 2023 est de 3 912 800 €. Ce montant correspond au solde des comptes suivants :

- Comptes bancaires : 76 690 €
- Comptes livret : 3 775 599 €
- Caisse : 13 €
- Intérêts courus : 60 498 €

### 3.1.6 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance d'un montant de 166 875 € sont relatives à des factures fournisseurs datées d'avant le 31 août 2023 concernant des charges postérieures à cette date.

## 3.2 PASSIF

### 3.2.1 Fonds propres avant affectation du résultat

	A l'ouverture	Affectation du Résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres avec droit de reprise					
Fonds propres sans droit de reprise	-				-
Réserves pour projets associatifs	49 476				49 476
Report à nouveau	346 522	296 616			643 138
Résultat de l'exercice	296 616	- 296 616	236 542		236 542
<b>Situation nette</b>	<b>692 614</b>				<b>929 157</b>
Subvention d'investissement	347 535		60 993	- 257 482	151 046
<b>TOTAL</b>	<b>1 040 149</b>	<b>-</b>	<b>297 535</b>	<b>- 257 482</b>	<b>1 080 203</b>

### 3.2.2 Provisions pour risques et charges

Aucune provision pour risques et charges n'a été comptabilisée.

Le montant de la provision pour indemnités de départ à la retraite fait l'objet d'une mention en annexe.

### 3.2.3 Fonds dédiés

Le LPI a appliqué l'option offerte par nouveau règlement 2018-06 sur la comptabilisation du financement privé des immobilisations : fonds dédiés/report en résultat au même rythme que les amortissements

VARIATION DES FONDS DEDES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERT	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
<b>Subvention d'exploitation</b>							
Fonds dédiés ANR	-	23 544	-	-	-	23 544	-
Fonds dédiés Ecole Normale Supérieure	27 873	35 002	23 874	-	-	39 001	-
Fonds dédiés Eurip	492 799	235 000	193 809	-	-	533 989	-
Fonds dédiés Onisep	52 000	52 000	-	-	-	104 000	-
Fonds dédiés UE PATTERN	-	46 251	-	-	-	46 251	-
Fonds dédiés UE TWIN	58 682	42 353	35 628	-	(15 420)	49 988	-
<b>Contribution financières d'autres organismes</b>							
Fonds dédiés AFD	9 589	-	9 589	-	-	-	-
Fonds dédiés Association Just One Giant Lab	3 700	-	3 700	-	-	-	-
Fonds dédiés FBS Droit de réservation	369 600	-	17 600	-	-	352 000	-
Fonds dédiés Gosh	-	2 655	-	-	-	2 655	-
Fonds dédiés Institut Catholique de Lille	-	147 523	-	-	-	147 523	-
Fonds dédiés Lutte Cecité Surdit�	7 669	-	126	-	-	7 542	-
Fonds dédiés Mairie de Paris Investissement	1 463 251	44 354	663 034	-	(44 354)	800 217	-
Fonds dédiés Open Life Science	1 031	-	-	-	-	1 031	-
Fonds dédiés Porticus France - GLSE	52 256	-	52 256	-	-	-	-
Fonds dédiés SFNDTS	15 000	-	15 000	-	-	-	-
Fonds dédiés Synergie Family - HOP	71 419	151 716	71 419	-	-	151 716	-
Fonds dédiés Synergie Family - FAP	-	20 456	-	-	-	20 456	-
<b>Ressources li�es � la g�n�rosit� du public</b>							
Fonds dédiés Goteo	6 182	-	-	-	-	6 182	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 631 050</b>	<b>800 855</b>	<b>1 086 034</b>	<b>-</b>	<b>(59 774)</b>	<b>2 286 097</b>	<b>-</b>

### 3.2.4 Etat des dettes

ETAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et � 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financi�res divers		77 119	-	77 119	
<i>dont Groupe et associ�s</i>		-	-		
Fournisseurs et comptes rattach�s		1 914 018	1 914 018		
Personnel et comptes rattach�s		276 297	276 297		
S�curit� sociale et autres organismes sociaux		346 375	346 375		
<i>Etats et autres collectivit�s publiques</i>	Imp�ts sur les b�n�fices	11 130	11 130		
	Taxe sur la valeur ajout�e	76 915	76 915		
	Autres imp�ts, taxes et assimil�s	24 903	24 903		
Autres dettes		24 045	24 045		
Produits constat�s d'avance		654 836	654 836		
<b>TOTAL</b>		<b>3 405 637</b>	<b>3 328 518</b>	<b>77 119</b>	<b>-</b>
Emprunts souscrits en cours de l'exercice					
Emprunts rembours�s au cours de l'exercice					

### 3.2.5 Charges à payer

<b>CHARGES A PAYER</b>	<b>31/08/2023</b>	<b>31/08/2022</b>
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>		
Factures non parvenues	1 236 440	659 592
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		
Dettes sociales à payer	622 672	400 851
Impôts et taxes à payer	112 947	138 000
<b>Autres dettes</b>		
Autres charges à payer	23 412	985 237
<b>TOTAL</b>	<b>1 995 472</b>	<b>2 183 680</b>

## 4 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 4.1 PRODUITS D'EXPLOITATION

VENTILATION DES PRODUITS D'EXPLOITATION	31/08/2023	31/08/2022
<b>Ventilation des produits d'exploitation</b>		
Mise à disposition d'espaces	213 966	102 580
Animations ateliers péri-scolaires	189 679	140 858
Prestations de formation	5 048	15 630
Prestations d'accompagnement et annexes	305 490	280 121
<b>Ventilation des subventions d'exploitation</b>		
Subventions publiques	909 133	901 160
Dons et mécénat	9 700 514	8 489 503
<b>Ventilation des autres produits d'exploitation</b>		
Produits divers de gestion	3 659	357
Transferts de charges	33 402	36 410
Utilisation fonds dédiés	1 086 034	1 640 554
<b>TOTAL</b>	<b>12 446 925</b>	<b>11 607 173</b>

## 4.2 CHARGES D'EXPLOITATION

Il s'agit pour l'essentiel de :

En €	31/08/2023	31/08/2022
Rémunération du personnel	5 654 864	4 426 353
Subvention accordées	1 539 339	1 294 790
Achats non stock. mat. et fourn.	198 718	254 610
Achats d'études et prest. de serv.	1 826 551	1 787 061
Déplac., missions, réceptions	234 428	302 935
Report en fonds dédiés	800 855	799 879
Personnel extérieur à l'entreprise	118 820	-
Entretien et réparations	414 914	387 456
Locations	335 118	328 597
Rémunération d'intermédiaires, honoraires	335 491	950 997
Dotation aux amortissements	287 694	296 255
Divers services extérieurs	349 006	332 614
Publicité, publications, relat. Publ.	33 459	52 406
Divers charges de gestion courante	289 515	228 840
Impôts et taxes sur rémunération	64 801	49 143
<b>TOTAL</b>	<b>12 483 574</b>	<b>11 491 937</b>

## 4.3 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier de 74 773 € concerne exclusivement les intérêts financiers du compte sur livret détenu par l'association.

## 4.4 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de 252 564 € concerne principalement la quote-part de subvention d'investissement virée au résultat de l'exercice à hauteur de 257 482 €.

## 4.5 VENTILATION DE L'FFECTIF MOYEN

	Nombre de cadres	Nombre de non cadres	Effectif total
2022	45	14	59
2023	62	8	70

## 4.6 AUTRES INFORMATIONS

### 4.6.1 Informations relatives à la rémunération des dirigeants

Conformément à l'article 261-7.1°d du Code général des impôt et en application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés s'est élevé à 51 211 € sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023.

### 4.6.2 Honoraires des commissaires aux comptes

La charge de l'exercice relative aux honoraires du commissaire aux comptes s'élève à 15 000 euros.

### 4.6.3 Contributions volontaires en nature

Conformément au règlement ANC 2018-06, nous avons procédé à la comptabilisation des contributions volontaires en nature.

Dans le cadre du département Frontière du Vivant et de l'Apprendre, créé par l'Université de Paris Cité (issue de la fusion des Universités Paris Descartes et Diderot) et LPI en 2016, l'ensemble des activités menées au sein de ce département couvre la mise à disposition de personnel enseignant, la coordination pédagogique, la gestion administrative et financière de plusieurs conventions s'élève à 1 711 K€.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le LPI héberge et contribue au fonctionnement de l'UMR 1284 créée par l'Université de Paris Cité et l'Inserm, dans le cadre des activités portées par l'UMR, l'INSERM a contribué aux activités de recherche à hauteur de 644 K€.

Dans le cadre des activités du pôle Education/Jeunesse, le nombre d'heures de bénévolat est de 273 h. Il couvre l'accompagnement du projet « The School Challenge » par des mentors, auprès de collégiens. Ces heures sont valorisées à 16,9 K€.

#### Méthode de valorisation des contributions volontaires en nature

La valorisation des contributions volontaires est une estimation des dépenses engagées par le département universitaire. L'exercice comptable universitaire est calée sur l'année civile. Les données définitives seront disponibles 6 mois après le 31 décembre de l'année en cours.

Par ailleurs, les heures de bénévolats effectuées dans le cadre du projet « The School Challenge » sont valorisées au taux horaire brut chargé de travaux dirigés (arrêté du 6 novembre 1989 fixant les taux de rémunération des heures complémentaires et vacances d'enseignement - BO n°25 du 13/07/2019), soit 61,85 € pour l'année 2022/2023.

#### **4.6.4 Information concernant les transactions non courantes ou non conclues à des conditions normales**

L'association a reçu une contribution financière de la part de la Fondation Bettencourt Schueller, administratrice de l'association.

- Modalités : Soutien aux activités et au fonctionnement du LPI
- Montant des fournitures, investissements ou services perçus au cours l'exercice 2022/2023 : 8 668 305 €

L'association n'a pas bénéficié de transactions non conclues à des conditions normales.

## **4.7 ENGAGEMENTS HORS BILAN**

### **4.7.1 Engagements donnés**

Le 1er avril 2016, la Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP) et SCIRE ont signé le bail civil en l'état futur d'achèvement concernant les locaux situés au 8/10 Charles V, Paris IV pour une durée de 50 ans à compter de la prise de possession des lieux. Le montant appelé par la RIVP s'élève à 23,4 M€ au 31/08/2023.

#### Engagements en matière d'indemnités de fin de carrière

Conformément aux dispositions de la loi française, l'association s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement aux organismes qui gèrent les programmes de retraite des cotisations calculées sur la base des salaires. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés.

Elle est évaluée pour chacun des salariés de l'association présent à la clôture en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite, selon la méthode des unités de crédit projetées qui est une méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière. Cette méthode consiste à calculer le montant des droits projetés à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits.

Le montant des indemnités de fin de carrière, compte tenu de l'âge des salariés, de leur ancienneté et du taux de rotation estimé au 31/08/2023 s'élève à 28 827 €.

#### **4.7.2 Engagements reçus**

Lors de la séance de son conseil d'administration qui s'est tenu le 18 novembre 2014, la Fondation Bettencourt Schueller a approuvé son soutien à Learning Planet Institute pour le financement des investissements (travaux et équipements) afin de couvrir les coûts liés au bail signé avec la Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP). Le montant couvert par la Fondation Bettencourt Schueller s'élève à 23,4 M€ au 31/08/2023.